



# Résiliation d'un abonnement téléphonie chez SFR

Par **chris30540**, le **15/05/2009 à 10:58**

Bonjour, je suis licencié le 18 mai 2009 pour inaptitude définitive à mon poste de travail ainsi que tout poste dans l'entreprise où je travaille. (cause discopathie L3-L4, L4-L5, L5-S1).  
Je souhaite résilier mon abonnement SFR PRO qui me revient relativement cher, surtout les finances vont tomber rapidement.  
comment je peut faire et surtout va t'on me demander le remboursement intégral des mois restant, sachant que mon contrat termine au mois de novembre 2009.  
Je vous remercie par avance de vos réponses.

Par **chachar**, le **15/05/2009 à 18:35**

Bonjour, je vous conseille de changer votre formule avec une autre beaucoup moins cher (ça doit coûter 10 euros je crois pour changer de formule) mais pour résilier il faudra attendre malheureusement la date de fin d'engagement.